

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Lyon, le 09 septembre 2019

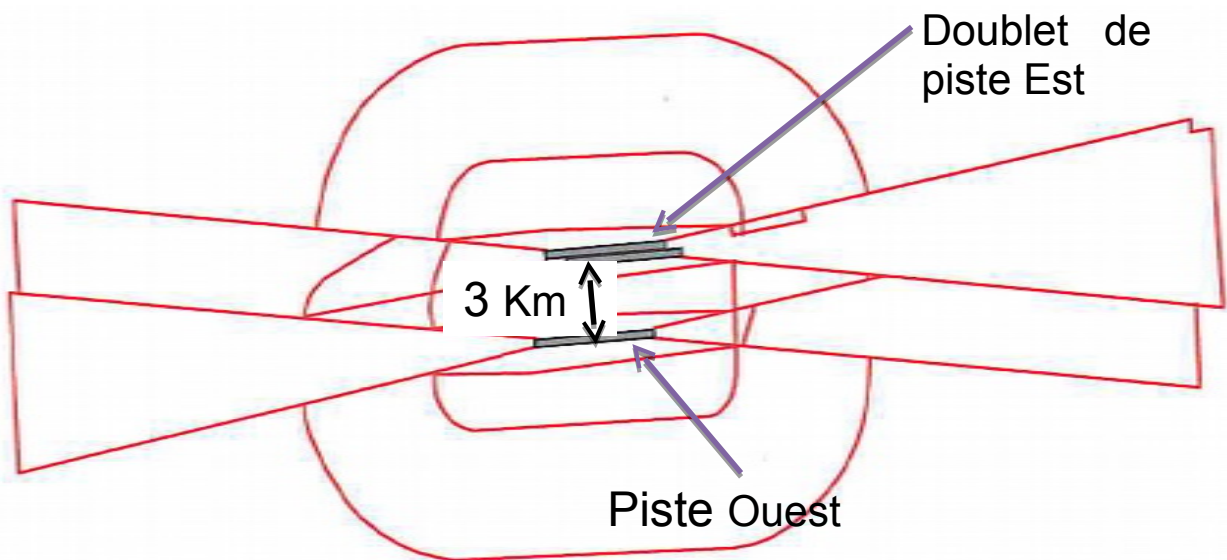
Direction de la Sécurité de l'aviation civile

Direction de la Sécurité de l'aviation civile Centre-Est

Division régulation et développement durable

Note d'information sur le besoin de révision du PSA de Lyon St Exupéry

1- Schéma du PSA actuel approuvé le 12/07/1978



2- Pourquoi un nouveau PSA ?

- La nouvelle réglementation reposant sur des normes internationales est venue modifier l'emprise du PSA, les servitudes aéronautiques de dégagement déterminées par des surfaces de protection autour des pistes sont ainsi définies par l'arrêté du 7 juin 2007 (modifié en 2012 et 2015).
- Le positionnement de la piste 36R est différent de ce qui était prévu à l'origine.
- L'avant-projet de plan de masse, approuvé le 30/09/1999, a remplacé la future piste Ouest par un doublet.
- La piste en herbe médiane n'existe plus.

Le tableau et le schéma ci-dessous synthétisent les principales différences

PSA en vigueur	PSA futur
66 communes impactées	42 communes impactées
Longueur et largeur du PSA : 45Km et 19,5Km	Longueur et largeur du PSA : 34,2Km et
Pente des trouées : 1,6%	Pente initiale des trouées : 2%
Altitude des surfaces horizontales: 281 et 291 m	Altitude de la surface horizontale: 295 m
Pente des surfaces latérales : 10%	Pente des surfaces latérales : 14,3%
Pente de la surface conique : 2%	Pente de la surface conique : 5%

